



6.0 PROCÉDURES POUR LES COMPÉTITIONS

6.1 Échauffement

Pour les athlètes portant des chaussures dotées de crampons, Les terrains de soccer situés à l'ouest de la piste des compétitions seront accessible à compter d'une heure avant la compétition, et ce, jusqu'à 30 minutes avant le début de la compétition. Un espace distinct permettant un échauffement avec des chaussures sans crampons sera aussi accessible.

La période d'échauffement pour les épreuves de lancer se fera sur le site même des compétitions. Les athlètes y seront escortés 30 minutes avant le début de l'événement pour leur permettre un temps d'échauffement.

6.2 Chambre d'appel

Le rassemblement se tiendra dans la chambre d'appel (CA) située dans la grande tente voisine de la ligne de départ. Pour toutes les épreuves de la compétition, les athlètes devront se présenter à la CA selon le tableau suivant. Tous les nombres indiqués sont les minutes précédant l'heure de départ prévue de l'épreuve.

ÉPREUVE	CA OUVRE (MINUTES)	CA FERME (MINUTES)	ENTRÉE DANS LE STADE
Épreuves sur piste	30	20	10
Saut en hauteur	60	50	40
Saut à la perche	80	70	60
Autres épreuves sur pelouse	50	40	30
Relais	35	25	10

On demande aux athlètes de coopérer lors du processus d'inscription et d'inspection, et ce, afin d'éviter tout délai individuel ou de groupe. Un athlète se verra refuser l'entrée à la zone de compétition s'il est en retard, ou s'il porte des chaussures dotées de mauvais crampons. Nous suggérons aux athlètes de préalablement faire examiner leurs chaussures de compétition et de s'assurer qu'ils s'y sentent à l'aise avant de se présenter à la CA. *Les athlètes des épreuves combinées n'auront besoin de s'inscrire qu'avant la toute première épreuve de la journée.

Un athlète se verra exclus de toute participation aux compétitions du jour, y compris les courses de relais, si, sans raison valable :

- après avoir reçu la confirmation finale de son inscription, il omet de participer;
- après s'être qualifié lors d'une ronde préliminaire en prévision d'une ronde subséquente, il omet de participer à la ronde subséquente.



Une fois dans la CA, l'athlète sera identifié par son numéro de dossard. Les officiels vérifieront aussi ce qui suit, conformément aux règles de la Légion :

- Numéros de dossard
- Chaussures et crampons
- Uniformes
- Sacs (identification du sac et de son contenu)
- Objets personnels : les lecteurs vidéo/audio, caméras, téléphones, transmetteurs radio, et appareils électroniques en général (à l'exception des montres) ne sont pas permis.

** La CA n'est pas responsable des objets personnels perdus. Ces items ne devraient pas être apportés à la CA. **

NOTE : Les courses de relais seront menées comme des épreuves combinées, composées d'équipes de la Légion et de la catégorie ouverte, et se tiendront dans les couloirs avec un maximum de huit (8) équipes dans toute finale chronométrée.

NOTE : Les athlètes des épreuves combinées devront s'inscrire avant la toute première épreuve de la journée et avoir avec eux tout leur équipement, puisqu'ils resteront avec leur groupe tout au long de la journée.

6.3 Protêts et appels

Toute contestation quant aux résultats ou à la conduite d'une épreuve doit être déposée dans les 30 minutes suivant l'annonce officielle des résultats de l'épreuve et selon les procédures qui suivent.

Les résultats officiels seront communiqués au Centre d'information technique (CIT) et au tableau d'affichage des résultats officiels du stade.

Procédures:

- A. Un protêt doit être porté à l'attention du directeur de rencontre, ou de son représentant, au CIT, où à tout endroit où l'on peut trouver cette personne, et ce, dans les 30 minutes suivant l'annonce des résultats. (NOTE : Il y aura en tout temps une personne-ressource au CIT en mesure d'avoir accès au directeur de rencontre ou à son représentant.)
- B. Le directeur de rencontre, ou son représentant, expliquera le processus à l'athlète, à l'entraîneur ou à toute autre personne intéressée, et lui fournira un formulaire de protêt de championnat national d'Athlétisme Canada.
- C. Le directeur de rencontre, ou son représentant, invitera l'athlète, l'entraîneur ou la personne intéressée à rencontrer l'arbitre approprié (celui qui a pris la décision).
- D. Si l'arbitre est en accord avec le protêt, la feuille des résultats sera ajustée et les résultats republiés. (NOTE : Cela donne alors aux autres athlètes ou personnes intéressées une période de 30 minutes pour appeler de la décision, à partir du moment de l'annonce des résultats révisés.)



- E. Si l'arbitre rejette le protêt, l'athlète/entraîneur/personne intéressée peut appeler de la décision, en remplissant le formulaire de protêt de championnat national d'Athlétisme Canada, et lequel sera remis au jury d'appel.
- F. Une fois le formulaire de protêt de championnat national d'Athlétisme Canada rempli (NOTE : le directeur de rencontre, ou son représentant, accompagne le groupe de protêt et les avise de cette option, et accepte le formulaire rempli et les frais de protêt de 50 \$), le directeur de rencontre, ou son représentant, fera une copie du formulaire de protêt de championnat national d'Athlétisme Canada rempli, et apportera une copie au jury, qui verra alors à statuer sur le point en litige en y examinant toute l'information pertinente disponible.
- G. Le jury préparera ensuite sa réponse, y compris toute l'information pertinente, sur le formulaire de protêt de championnat national d'Athlétisme Canada, et retournera le formulaire au directeur de rencontre, ou à son représentant, qui avisera le groupe de protêt et le Secrétariat de la rencontre, ou le gérant des résultats, de la décision prise par le jury suite au protêt.
- H. Les membre du jury d'appel demeureront sur les lieux de la compétition jusqu'à 30 minutes après la fin de la dernière épreuve ou jusqu'à ce que le directeur de rencontre ou son représentant les avise qu'aucun autre protêt n'a été reçu et qu'ils peuvent partir.

6.4 Longueur des crampons

La longueur maximale des crampons permise pour les épreuves est de 7 mm. Les crampons en forme « d'arbre de Noël » ou d'aiguille ne sont pas autorisés.